

# Protéines d'arachide sous forme de poudre de graine d'Arachis hypogaea L. (arachide) allégée en graisses

## Actualisation au 10/02/2026

- Mise à disposition d'une nouvelle version des documents

## Substance active

**Protéines d'arachide sous forme de poudre de graine d'Arachis hypogaea L. (arachide) allégée en graisses**

## Spécialité(s) pharmaceutique(s)

Palforzia

## Générique(s) disponible(s)

Non

## Mesures additionnelles de réduction du risque validées par l'ANSM et diffusées par le(s) laboratoire(s) exploitant(s) le(s) médicament(s)

Les documents ci-après ont pour objectif d'informer sur les risques associés au traitement par Palforzia et les mesures à prendre concernant ces risques : réactions anaphylactiques et eosinophagites à éosinophiles. Ils fournissent également des informations sur les modalités de traitement.

Des vidéos destinée aux enfants sont également disponibles :

- pour les enfants de 1 à 6 ans,
- pour les enfants de 7 à 11 ans,
- pour les enfants de 12 à 17 ans.

- ↓ un manuel d'instruction destinée aux professionnels de santé (10/02/2026)
- ↓ une carte patient qui doit être portée sur eux en permanence (10/02/2026)
- ↓ un guide destiné aux parents/aidants (10/02/2026)
- ↓ un guide destiné aux enfants âgés de 1 à 6 ans (10/02/2026)
- ↓ un guide destiné aux enfants âgés de 7 à 11 ans (10/02/2026)

↓ un guide destiné aux enfants âgés de 12 à 17 ans (10/02/2026)

Agence européenne du médicament

Données EMA

Lire aussi

### Consultez les différentes vidéos éducatives selon l'âge du patient

- Vidéo à destination des enfants de 1 à 6 ans



**aimune™**  
THERAPEUTICS  
A Health Health Science Company

**PALFORZIA®**  
Poudre de graine d'*Arachis hypogaea* L. (arachide)  
allégée en graisses

**De 4 à 6 ans**

▼ Ce médicament fait l'objet d'une surveillance supplémentaire qui permettra l'identification rapide de nouvelles informations relatives à la sécurité.

**Vidéo éducative relative à la sécurité destinée aux enfants et à leurs parents pour réduire les risques liés à l'usage de PALFORZIA®**

Si vous constatez un effet indésirable chez votre enfant lors de l'administration de PALFORZIA®, parlez-en à votre médecin ou votre pharmacien. Vous pouvez également déclarer les effets indésirables directement *via* le site Internet : [www.signalement-sante.gouv.fr](http://www.signalement-sante.gouv.fr).

Document diffusé sous l'autorité de l'ANSM  
(Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé)  
Version 1.0 - PALF-NP-FR-0036 - Octobre 2022

- Vidéo à destination des enfants de 7 à 11 ans



**aimune™**  
THERAPEUTICS  
A Health Health Science Company

# PALFORZIA®

Poudre de graine d'*Arachis hypogaea* L. (arachide)  
allégée en graisses

## De 7 à 11 ans

▼ Ce médicament fait l'objet d'une surveillance supplémentaire qui permettra l'identification rapide de nouvelles informations relatives à la sécurité.

Si vous constatez un effet indésirable chez votre enfant lors de l'administration de PALFORZIA®, parlez-en à votre médecin ou votre pharmacien. Vous pouvez également déclarer les effets indésirables directement *via* le site Internet : [www.signalement-sante.gouv.fr](http://www.signalement-sante.gouv.fr).

Document diffusé sous l'autorité de l'ANSM  
(Agence nationale de sécurité  
du médicament et des produits de santé)

Version 1.0 PALF-NP-FR-0038- Octobre 2022

Vidéo éducative relative à la sécurité destinée  
aux enfants et à leurs parents pour réduire  
les risques liés à l'usage de PALFORZIA®



- Vidéo à destination des enfants de 12 à 17 ans



# PALFORZIA®

Poudre de graine d'*Arachis hypogaea* L. (arachide)  
allégée en graisses

De 12 à 17 ans

▼ Ce médicament fait l'objet d'une surveillance supplémentaire qui permettra l'identification rapide de nouvelles informations relatives à la sécurité.

Vidéo éducative relative à la sécurité destinée  
aux adolescents et à leurs parents/aidants  
pour réduire les risques liés à l'usage  
de PALFORZIA®

Si vous constatez un effet indésirable chez votre enfant lors de l'administration de PALFORZIA®, parlez-en à votre médecin ou votre pharmacien. Vous pouvez également déclarer les effets indésirables directement *via* le site internet : [www.signalement-sante.gouv.fr](http://www.signalement-sante.gouv.fr).

Document diffusé sous l'autorité de l'ANSM  
(Agence nationale de sécurité  
du médicament et des produits de santé)

Version 1.0 PALF-NP-FR-0039 - Octobre 2022

